

## RAPPORT DE PRESENTATION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Objet : Nomination du Commissaire aux Comptes pour l'Université de Reims Champagne Ardenne**

Le Code de l'Éducation prévoit que les comptes des universités qui bénéficient des responsabilités et compétences élargies (RCE) « font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes ».

Pour la nomination du CAC, l'URCA a recouru à l'accord cadre AMUE N° 19-20-PAM-CAC relatif à la certification des comptes des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche et mission connexes. Cet accord cadre multi-attributaires est attribués à 5 candidats :

- **KPMG**
- **ERNST & YOUNG**
- **MAZARS**
- **GRANT THORNTON**
- **DELOITTE**

Les services de l'URCA (Direction générale des service adjointe, agence comptable, Direction des Affaires Financières et Direction des Achats et des Marchés) ont travaillé conjointement pour établir le dossier de consultation des entreprises et remettre en concurrence les 5 attributaires de l'accord cadre dans le cadre du marché subséquent URCA N°2023PFACSER010. La procédure a fait l'objet des étapes suivantes :

- Publication du marché sur la plateforme PLACE : 04/07/2023
- Remise des offres des candidats : 25/08/2023 (les 5 candidats ont remis une offre)
- Analyse des offres et proposition d'attribution réalisées par les 4 services de l'URCA en date du 12 septembre 2023.

Ainsi, le Conseil d'Administration est invité à ratifier le classement des offres et le choix de l'attributaire(Mazars) présenté dans le rapport d'analyse des offres annexé à ce présent rapport.